



Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 25
Votants : 28

Pour : 28
Contre : /
Abstentions : /

Objet :
Approbation du
rapport de la
Commission
Locale
d'Evaluation des
Charges
Transférées
(CLECT) du 15
septembre 2021

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous-Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 064-216401406-20211015-28_14_10_2021-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2021

DELIBERATION N° 28

L'an deux mille-vingt-un, le quatorze octobre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 8 octobre 2021

Membres présents : F.GONZALEZ - MJ ROQUES - G.LASSABE - M.EVENE-MATEO - J.DOS SANTOS - L.GUYONNIE - P.ACEDO - JM GUTIERREZ - C.DUFOUR - A.DARTIGUES - J.WEBER - J.DARRIGADE - S.PUYO - C.DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - A.VALETTE - B.GERY - E.DEITIEUX - MA THEBAUD - CH.MARTIN - M.BECRET - H.ETCHENIQUE - F.BILLARD - J.RANCE

Membres absents excusés ayant donné procuration :

C.DOS SANTOS donne procuration à J WEBER

D.LAVIGNE donne procuration à H.ETCHENIQUE

S.DARRIGUES donne procuration à L.GUYONNIE

Membre absent excusé n'ayant pas donné procuration :

X.BAYLAC

Secrétaire de séance : B.GERY

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Communautaire a créé une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre la Communauté d'Agglomération Pays Basque et ses Communes membres.

Cette commission procède à l'évaluation du montant des charges et des recettes financières transférées à la Communauté d'Agglomération et correspondant aux compétences dévolues à la Communauté d'Agglomération.

Monsieur le Maire indique que suite à la réunion de la CLECT en date du 15 septembre 2021, il convient d'adopter le rapport qui en découle. Il précise que la Ville de Boucau n'est pas impactée par ces nouveaux transferts de charges.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu la délibération du Conseil Communautaire, en date du 31 juillet 2020, fixant la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;

Vu l'arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 4 mai 2021 fixant la liste des membres de la CLECT ;

Vu le rapport établi par la CLECT du 15 septembre 2021 relatif aux évaluations de transferts de charges ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré

Approuve le rapport de la CLECT du 15 septembre 2021 tel que présenté en annexe ;

Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 15 octobre 2021

Le Maire,

